Berdorf, le 27 novembre 2026
(publication jusqu'au 6 janvier 2027 inclus)

Avis - Etablissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no. 3A/2025/5069/153 du 9 novembre 2026 de Monsieur le Ministre du Travail le requérant :

Office national de l'accueil (ONA)
5, rue Carlo Hemmer
L-1734 Luxembourg

a été autorisé à construire et à exploiter sur le territoire de la commune de Berdorf, sur la propriété inscrite au cadastre de la commune de Berdorf sub section A de Bollendorf-Pont, no. 2398/4103 et notamment à l'adresse: 1, route de Diekirch, L-6590 Weilerbach,

d'une structure d'hébergement destinée au logement provisoire de demandeurs de protection internationale et d'autres ressortissants de pays tiers.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter appel contre les décisions précitées auprès du Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal.,

Claude OE

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Le Bourgmestre,

Joé NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 27 novembre 2026

Le Secrétaire communal.,

Claude OE

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Le Bourgmestre,

Joé NILLES

Administration communale de Berdorf
5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tél : +352-790187-1 Fax : +352-799189

KlimaPakt
Mëng Gemeng engagéiert sech

Personne de contact:
M. David SCHUSTER
Tél : +352-790187-39
david.schuster@berdorf.lu